

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 mars 2009 à 20h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie – district #1
 Denis Gravel, délégué à la sécurité – district #2
 Alexander Tomeo, délégué à l'administration - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD – district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5

Absence motivée

Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

ANNIVERSAIRE DU MOIS: 8 mars: Jean-Guy Lafaille
 FÊTE LÉGALE DU MOIS: aucune

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux du 9 février et du 2 mars 2009
- 3.- Adoption des comptes à payer au 28 février 2009

ADMINISTRATION

- 4.- Ajustement de taxes – dépôt
- 5.- Chambre de commerce du Lac des Deux-Montagnes/bottin 2010-2011/ aide financière
- 6.- Hydro-Québec/Programme de soutien aux réalisations locales/somme disponible pour la réalisation du projet/autorisation
- 7.- Changement du Régime de retraite des employés de la municipalité/ entente/autorisation
- 8.- Avis de motion/règlement 435-09 relatif au Régime de retraite par financement salarial de la FTQ pour les employés de la Municipalité de Pointe-Calumet, et abrogeant les règlements 324-2-93, 324-3-98 et 360-95

LOISIRS

- 9.- Programme de création d'emplois/Placement carrière été – étudiants 2009/ inscription
- 10.- Fête Nationale/demande d'aide financière
- 11.- Mini-Jeux de la MRC de Deux-Montagnes/inscription/autorisation
- 12.- La Libellule/barrage routier/autorisation

VOIRIE

- 13.- Travaux divers de drainage – secteur est/honoraires professionnels/ autorisation de paiement
- 14.- Travaux correctifs de drainage et d'aqueduc – secteur ouest/honoraires professionnels/autorisation de paiement
- 15.- Arbressence Inc./offre de service
- 16.- Service des travaux publics/achat d'un camion/soumissions par invitation/autorisation

URBANISME

17.- Adoption/règlement 308-47-09 modifiant le règlement de zonage no 308-91 afin de permettre l'usage « résidence pour personnes âgées » dans la zone R-5 203

18.- Parole à l'auditoire

19.- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-03-046

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 FÉVRIER ET DU 2 MARS 2009

09-03-047

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE les procès-verbaux du 9 février et du 2 mars 2009, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2009

09-03-048

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE les comptes à payer au 28 février 2009, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES – DÉPÔT

La Directrice générale dépose au conseil l'ajustement de taxes pour le mois de février 2009, confirmant un montant total de 11 717,65 \$.

CHAMBRE DE COMMERCE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/BOTTIN 2010-2011/AIDE FINANCIÈRE

09-03-049

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER une aide financière au montant de 3 500 \$, payable en deux (2) versements à la Chambre de Commerce du Lac des Deux-Montagnes, pour la fabrication de leur bottin 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYDRO-QUÉBEC/PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS

028

LOCALES/SOMME DISPONIBLE POUR LA RÉALISATION DU PROJET/AUTORISATION

09-03-050

CONSIDÉRANT QUE la campagne régionale et communautaire du Diagnostic résidentiel Mieux Consommer d'Hydro-Québec s'est terminée le 10 février 2009;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, un montant total de 7 850 \$ a été amassé pour la Municipalité de Pointe-Calumet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire utiliser ce montant pour l'aménagement d'une salle de spectacles multifonctionnelle au Centre sportif et culturel Albert-Cousineau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'INFORMER Hydro-Québec que le montant total de 7 850 \$ sera utilisé uniquement aux fins de la réalisation du projet d'aménagement d'une salle de spectacles multifonctionnelle au Centre sportif et culturel Albert-Cousineau.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de déclaration « Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER – Soutien aux réalisations locales » à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHANGEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ/ENTENTE/AUTORISATION

09-03-051

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Denis Gravel

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, pour le changement du Régime de retraite à cotisation déterminée, par le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ, et tout autres documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 435-09 RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DE LA FTQ POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET, ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 324-2-93, 324-3-98 ET 360-95

09-03-052

QUE le conseiller, Alexander Tomeo, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée, un règlement relatif au Régime de retraite par financement salarial de la FTQ pour les employés de la Municipalité de Pointe-Calumet, et abrogeant les règlements 324-2-93, 324-3-98 et 360-95.

PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS/PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ - ÉTUDIANTS 2009/INSCRIPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Denis Gravel

09-03-053

D'INFORMER le Gouvernement fédéral, que la Municipalité de Pointe-Calumet désire s'inscrire au Programme de création d'emplois « Placement carrière été - étudiants 2009 », pour la période estivale 2009.

QUE, Monsieur Sébastien Desrochers, directeur des loisirs, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÊTE NATIONALE/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

09-03-054

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE Monsieur Sébastien Desrochers, directeur des loisirs de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MINI-JEUX DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES/INSCRIPTION/
AUTORISATION

09-03-055

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'APPUYER la MRC de Deux-Montagnes, dans le choix de l'option « Clés en main », pour les inscriptions aux mini-jeux 2009, afin qu'ils répondent aux orientations de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA LIBELLULE/BARRAGES ROUTIERS/AUTORISATION

09-03-056

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'AUTORISER l'organisme La Libellule, à faire des barrages routiers le 30 mai 2009, dans le cadre de leur collecte de fonds annuelle.

Les barrages routiers se feront aux endroits suivants :

- Intersection de la Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- Intersection rue André-Soucy et 48^e Avenue;
- Intersection 38^e Rue et 59^e Avenue;
- Intersection 38^e Rue (piste cyclable) et 13^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DIVERS DE DRAINAGE – SECTEUR EST/HONORAIRES
PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

030

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Denis Gravel

09-03-057 D'AUTORISER le paiement au montant de 1 155,13 \$ à la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis incluant la demande d'autorisation au ministère, dans le cadre des travaux divers de drainage de la 22^e, 33^e, 34^e Avenue et la 27^e Rue (facture # 1097).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET D'AQUEDUC – SECTEUR OUEST/HONORAIRES PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

09-03-058

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Denis Gravel

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 343,67 \$ à la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés d'arpentage, la préparation des plans et devis incluant la demande d'autorisation au ministère, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et d'aqueduc sur la 41^e, 42^e, 51^e Avenue et d'aqueduc sur la 51^e Avenue (facture # 1098).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ARBRESSENCE INC./OFFRE DE SERVICE

09-03-059

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arbressence Inc., offre gratuitement aux citoyens de Pointe-Calumet, un service de collecte de retailles domestiques du cèdre dans le but d'en faire la transformation et la récupération dans une perspective écologique et économique;

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Arbressence Inc., au coût total de 297 \$, renouvelable une fois l'an et payable sur deux versements, soit au début et à la fin de la saison de collecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS/ACHAT D'UN CAMION/ SOUMISSIONS PAR INVITATION/AUTORISATION

09-03-060

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par invitation pour l'achat d'un camion F-150 pour le service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-47-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 308-91 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES » DANS LA ZONE R-5 203

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 308-47-09 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

09-03-061 ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le règlement numéro 308-47-09 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de permettre l'usage « résidence pour personnes âgées » dans la zone R-5 203, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-47-09 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NO 308-47-09

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES » DANS LA ZONE R-5 203

ATTENDU QU' un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de Pointe-Calumet depuis le 28 novembre 1990, date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. Deux-Montagnes ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité a adopté le 12 août 1991 une réglementation d'urbanisme comprenant un règlement de régie interne, un règlement de zonage, un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, un règlement de lotissement, un règlement de construction et un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme et qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC Deux-Montagnes en date du 28 août 1991 ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'ensemble des éléments respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 12 janvier 2009 ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: L'annexe A-5 «**GRILLE DES USAGES ET NORMES**» qui fait partie intégrante du règlement de zonage numéro 308-91 en vertu de l'article 5.2.3, est modifiée afin de spécifiquement permettre, à la zone R-5 203, l'usage « résidence pour personnes âgées » du groupe «Communautaire 3» le tout tel que montré à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2: Le présent règlement de même que l'annexe A font partie intégrante du règlement de zonage numéro 308-91 qu'ils modifient.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par
Et APPUYÉ par

QU'À 20h40, la séance soit levée.

09-03-062

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale